

Québec, le 18 février 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1er étage, Bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 7 décembre dernier, le député de Bonaventure inscrivait au feuilleton plusieurs questions relatives à l'entente partenariale avec les municipalités puisque l'Accord de partenariat actuel vient à échéance le 31 décembre 2019. Plus précisément, le député de Bonaventure souhaite savoir quand le gouvernement entend donner aux municipalités l'équivalent d'un point de la taxe de vente du Québec et quelles seront les modalités de ce transfert.

Notre gouvernement s'est engagé à en faire plus pour les municipalités et à pleinement collaborer avec elles. De plus, nous entendons poursuivre dans la lignée de l'autonomie, de la responsabilisation et de l'imputabilité municipale. Nous maintenons notre effort de décentralisation et entendons toujours honorer notre engagement de transférer 1% de la taxe de vente du Québec aux gouvernements de proximité que sont les municipalités. Le premier ministre a toujours tenu une position claire dans ce dossier. Nous honorerons cet engagement. De plus, j'aimerais rappeler que dans mon allocution inaugurale, j'ai réitéré cet engagement et qu'il s'agit d'un dossier que j'entends prioriser.

2...

Je peux d'ores et déjà mentionner au collègue de Bonaventure que les discussions avec les municipalités à ce sujet débiteront sous peu. Nos partenaires en ont été avisés et ils sont heureux de cette proactivité de notre gouvernement dans le dossier. En effet, nous souhaitons que les discussions dans ce dossier soient terminées à temps pour la préparation des budgets pour 2020.

Quant aux modalités de ce transfert, je tiens à réitérer aux municipalités que l'impact qu'aura cette mesure sur chacune d'elle sera analysé et pris en considération. De plus, c'est une entente que nous bâtissons ensemble, le travail de concertation étant une valeur fondamentale de notre gouvernement. Finalement, vous comprendrez que par souci de transparence et de collaboration, le détail de ces modalités sera d'abord discuté avec nos partenaires. Par respect pour ces partenaires, il me fera plaisir de faire connaître les détails de cette entente à mes collègues au moment opportun.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



Andrée Laforest